

2010/2170 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association "Feuilles mortes - Art vivant" pour l'organisation de la Fête des Feuilles du 11 au 28 novembre 2010 au Parc de la Tête d'Or - Approbation d'une convention d'objectifs. (Direction de la Communication Externe) (BMO du 15/02/2010, p. 0232)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, pour l'Association Feuilles Mortes Art vivant, et donc l'organisation de l'événement Fête des Feuilles qui existe maintenant depuis plusieurs années au parc de la Tête d'Or, c'est un événement de sensibilisation à la nature et en particulier à la nature en automne, ce qui est assez original. De nombreuses villes en France célèbrent la nature, mais nous sommes les seuls à nous être attachés à cette saison romantique qu'est l'automne, plutôt qu'au printemps comme le font la plupart des autres.

C'est l'occasion pendant cet événement de découvrir de très belles installations réalisées par des artistes, mais aussi par des élèves du lycée agricole de l'agglomération et qui sont des œuvres autour des feuilles mortes. Depuis deux ans, nous avons un peu revu le concept de l'événement qui était un événement annuel, nous lui avons proposé de passer en biennale, c'est-à-dire une fois tous les deux ans, pour lui permettre de prendre beaucoup plus d'ampleur l'année où il se réalise, et c'est le cas cette année. Cette ampleur supplémentaire vise tout simplement à attirer un public plus large et l'idée, c'est tout simplement d'investir le centre ville, le lieu de l'urbanité par excellence, en plus du parc de la Tête d'Or qu'on conserve bien entendu.

Donc, vous avez tout un parcours qui sera construit cette année depuis la place des Terreaux avec des bonhommes de feuilles réalisés par des artistes, etc, qui partiront de la place des Terreaux, du jardin du musée des Beaux Arts et qui vous entraîneront de réalisations en réalisations jusqu'au parc de la Tête d'Or.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Un mot, parce que moi je vois le bien partout et donc, je voulais me féliciter disons de la poursuite de cet événement. C'est vrai qu'il a été créé il y a dix ans à partir d'un collectif d'artistes qui étaient essentiellement réunis dans le 1^{er} arrondissement.

L'idée, évidemment, c'était non pas de célébrer les cycles de la vie parce que celui de l'automne évidemment n'est pas forcément le plus réjouissant...

M. LE MAIRE : Oh si !

M. BUNA Gilles : ... cela dépend de qui en parle, mais c'était surtout pour souligner ce qu'était la gestion différenciée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin de ramasser les feuilles partout, qu'on pouvait construire un événement culturel et en même temps réutiliser les feuilles là où elles se trouvaient, comme on le faisait autrefois. Et puis au bout de dix ans, c'est une manifestation qui a trouvé son public, qui a trouvé ses relais

notamment au niveau de l'inspection de l'enseignement agricole, des lycées, qui a trouvé ses fidèles de la mairie du 6^e, en passant par Mme Bonniel-Chalier. Simplement on avait besoin d'un second souffle et en matière de feuilles, un second souffle ce n'est pas quelque chose d'étonnant.

Un second souffle, on le trouve d'abord avec les subventions : 25.000 €. Ce n'est pas beaucoup, puisque c'est une biennale, donc ce n'est jamais que 12.500 x 2 –Monsieur Brumm, ce n'est pas beaucoup !-, mais c'est simplement pour dire que la manifestation change de nature. Effectivement, elle se tient en pleine ville et il faut y voir un signe, qui a d'ailleurs été bien remarqué dans beaucoup de revues nationales : le signe c'est que l'importance de la nature en ville est fondamentale contre le réchauffement climatique, pour le maintien de la biodiversité. Ce sont des événements qui vont prendre forme réglementaire, puisque le Grenelle 2 de l'Environnement, une fois que Sénateurs et Députés auront pu le voter

M. LE MAIRE : Pour les Députés, c'est fait !

M. BUNA Gilles : -J'espère que pour les Sénateurs ce sera avant les vacances - ... va rendre obligatoire les phénomènes de renaturation en ville. On est précurseur, tant mieux !

Et tant mieux si l'on peut amplifier le mouvement. Amplifier le mouvement, je ne vais pas développer sur la végétalisation. J'espère qu'on pourra réorganiser une grande manifestation : cela devrait être à la Sucrière, après la Biennale, la Sucrière qui sera Lyon Vegetal City, Lyon 2100, avec Luc Schuitten qui est un artiste connu et donc, il y a l'association du Conseil Général, de la Communauté urbaine, de la Région, des Beaux-Arts, de l'Ecole d'Architecture, etc..., pour réfléchir ensemble à ce que c'est que la nature en ville. Merci à Najat Vallaud-Belkacem.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)